

# **REGLEMENT D'UTILISATION DU TERRAIN DE**

## **VOLLEY**

### **de MOUGINS Le Haut**

Le terrain de sport est strictement réservé aux habitants de Mougins-le-Haut pour la pratique du volley et du badminton.

Une tenue réglementaire est obligatoire (chaussures de tennis)

#### **Il est interdit :**

- ☞ De jouer torse nu ou en maillot de bain
- ☞ De fumer, de cracher
- ☞ D'utiliser des bicyclettes, rollers, planches à roulettes, poussettes, landaus

Les sports pratiqués devront impérativement être terminés à 21 heures au plus tard.

Les utilisateurs devront laisser le terrain en parfait état de propreté.

La porte d'accès devra être maintenue fermée pendant et après l'utilisation du terrain.

La possession d'un badge de réservation et de la clé d'ouverture de porte est obligatoire pour utiliser le terrain.

L'ASLP décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dommages corporels et dégradation de matériels personnels.

L'ASLP ou son représentant se réservent le droit de fermer le terrain de volley sans préavis pour des raisons de sécurité notamment.